

[Copie des conclusions adverses dans l'affaire Ollivier François vs Garcin François]



[Copie des conclusions adverses dans l'affaire Ollivier François vs Garcin François] [06125-AN-00962]

IMAGE

Auteur(s) : Condroyer (Avoué) test

Fonds : Fonds Ollivier

Date : 12 Mars 1877

Fonds : Fonds Ollivier

Mots clés: procès ; conclusions adverses ; utilisation de l'eau

Description : Conclusions adverses du procès qui oppose Garcin François et Ollivier François dans un différend portant sur l'utilisation des eaux de la Roudoule pour leur moulin et fabrique respectifs.

Attendu qu'un règlement administratif et un usage ancestral partagent également les eaux de la Roudoule entre les deux rives ,les trois premiers jours à une rive et les trois autres jours à l'autre, attendu que Garcin François n'a pas dérivé l'eau du Canal, François Ollivier est débouté et condamné aux dépens.

Cote : 06125-AN-00962

Rédacteur : Goracci, Serge, 1732 Académie du Val d'Entraunes

[Jugement du 17 juin 1876 dans l'affaire Ollivier vs Garcin] ()

[Arrêt de la cour d'appel d'Aix en Provence concernant l'affaire Ollivier François vs Garcin François] ()

[Copie d 'Acte d'appel] ()

[Carte aquarellée de Puget-Théniers avec légende - 1876] ()

Tribunal Civil de Nice (Alpes-Maritimes. Étude de Maître Clément Dayderi, Docteur en droit, Avoué - Dossier de l'affaire Ollivier François fabricant de draps demeurant à Puget-Théniers contre Garcin François, propriétaire et boulanger à Puget-Théniers ()

[Significations et commandements - Extrait des minutes du Greffe de la cour d Appel d'Aix en Provence dans l'affaire Ollivier François et Garcin François.] ()

[Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Puget-Théniers [affaire Ollivier François vs Garcin François] ()

Extrait des minutes du greffe de la cour d 'Appel séant à Aix en Provence ()

[Affaire Ollivier François contre Garcin François - Puget-Théniers (1867 - 1877] ()

Le moulin de Puget-Théniers - 1877 ()